



L'ardoise amiantée* n'est pas admise au sein des déchèteries du territoire du SICTOM.

Notre partenaire de traitement des déchets (Terralia) nous informe de la présence trop fréquente d'amiante au sein des bennes gravats. Pour rappel, l'amiante est un déchet non admis au sein des déchèteries du territoire du SICTOM en raison de sa dangerosité.

Lorsqu'une benne comporte de l'amiante, se présentant généralement sous forme d'ardoise, celle-ci est automatiquement refusée par le centre d'enfouissement Terralia. Cette benne est dite « non-conforme » et se doit d'être triée par un agent du SICTOM. La dangerosité de l'amiante nécessite de sérieuses précautions entraînant un risque pour la santé des agents mais également un surcoût important de traitement.



C'est la raison pour laquelle, l'ardoise n'est dorénavant plus admise au sein des déchèteries du territoire du SICTOM, jusqu'à nouvel ordre et fera l'objet d'un dépôt spécifique prochainement.

Merci de votre compréhension